

Image not found or type unknown



Séparation et jouissance de bien

Par **guigou2711**, le **06/06/2012** à **16:48**

Bonjour, j'ai l'intention de me séparer de mon mari. Nous sommes propriétaire d'une maison sur laquelle il reste encore quelques années de remboursement de crédit. J'aurais voulu savoir s'il était possible dans le cadre de la séparation des biens et de divorce, de chiffer la part qui doit me revenir (valeur du bien moins le crédit divisé par deux) et de laisser mon mari jouir du bien en payant les charges s'y afférant et récupérer moi ou mes descendants, mon capital soit à son décès ou s'il le vend avant ? Quelles démarches dois je entreprendre avant de quitter le domicile conjugal ?